

COMMUNE DE SAINTE EANNE

CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2025

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Eanne, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur AUZURET Patrice, Maire, suite à la convocation en date du trois octobre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : Patrice AUZURET, Maire
BARICAULT Jean-Claude, HU Johanny, adjoints

CLERET DE LANGAVANT Hilaire, DURAND Pierre-Jacques, PAIN Marie-Noëlle, RUBIO Jean-Louis, MAZIN Jean-Marc, SUIRE Hubert, TROUVÉ Fabienne

Absente excusée : BERNARD Charlotte

Absents : AUDEBRAND Pierrette, BORDIER Thierry

Secrétaire de séance : HU Johanny

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 29 septembre 2025. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Marché « achat d'un tracteur et d'une épaveuse » : choix du fournisseur
- Demande subvention auprès de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours
- Informations et questions diverses

MARCHÉ « ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE ÉPAREUSE » : CHOIX DU FOURNISSEUR

(Délibération n°1 du 09 octobre 2025)

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission marché du 6 octobre 2025,

Monsieur le Maire expose qu'une consultation, ayant pour objet l'achat d'un tracteur et d'une épaveuse, a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 16 juin 2025, pour une remise des offres fixée au 16 juillet 2025 à 17h00.

Le marché comporte un lot unique :

Monsieur le Maire expose la décision de la commission marchés sur cette consultation. Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 50 points
- Le prix des prestations : 40 points
- Délai de livraison : 10 points

Six candidats ont proposé une offre et un candidat a proposé une offre de variante.
Le classement des offres est le suivant :

Candidats	CENTRAL GARAGE	ENERGREEN	ALLIN AGRI	ALLIN AGRI VARIANTE	AGRIVISION	DOUSSET MATELIN ET CIE	MIGAUD
MONTANT OFFRE TTC + REPRISE	125 400,00 €	192 000,00 €	122 360,00 €	134 360,00 €	126 000,00 €	101 880,00 €	144 961,23 €
NOTE PRIX / 40	39.05		40.00	36.43	38.86		33.78
VALEUR TECHNIQUE / 50	41.00	Non conforme	39.50	39,50	41.00	44,00	39,50
DELAIS DE LIVRAISON / 10	9,00	-	9,00	9,00	8,00	10,00	9,00
TOTAL NOTE /100	89.05		88.50	84,93	87,86	54,00	82.28
CLASSEMENT	1	Non classée - Irrégulière	2	4	3	Non classée - désistement	5

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché :
- à l'entreprise **Central Garage**, pour un montant **maximum de 117 000,00 € HT**.

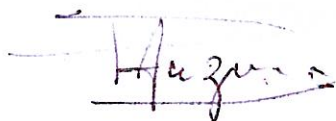
Montant total HT avant reprise : 117 000 €
Montant total TTC avant reprise : 140 400 €
Reprise exonérée de TVA : 15 000 €
Total TTC après reprise : 125 400 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE la notification du marché à l'entreprise retenue
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le fournisseur retenu et toutes les pièces relatives à ce marché.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.
- AUTORISE, en cas d'empêchement ou d'absence, Monsieur Jean-Claude BARICAULT, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Patrice AUZURET



Le Secrétaire,
Johanny HU

